

Schéma de cohérence territoriale en Picardie

Retour d'expérience sur l'évaluation environnementale

JDD
20 octobre 2011

Enrique PORTOLA – DREAL Picardie



Ressources, territoires et nature
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

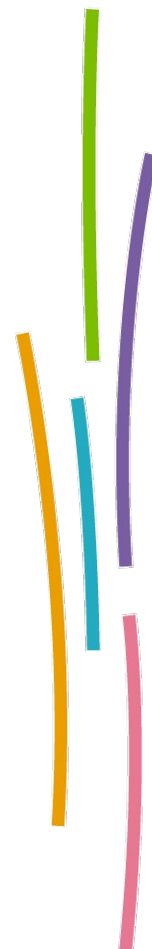
Présent
pour
l'avenir

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE PICARDIE

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/>

Remarques générales

- Procédure appliquée depuis le 1^{er} semestre 2007 en Picardie, + de 4 ans de pratique
- 7 SCoT approuvés (6 ESE) 22 en cours + 3
- Une disparité d'enjeux entre territoires tant environnementaux que socio-économiques
- Environnement souvent perçu comme une contrainte et non comme un enjeu
- Appropriation tardive mais progressive de la démarche d'évaluation environnementale
- Accompagnement MOa et MOe par DREAL
- Enjeu : acculturation de tous les acteurs
- Pas de déclaration, suivi ? (Etat non sollicité)



Sur la méthodologie

- GT spécifique ESE. Commissions thématiques en phase diag. et état initial de l'environnement
- Peu ou pas actualisation diag., état initial de l'E
- Démarche d'évaluation environnementale non apparente (démarche progressive, itérative)
- Enjeu : cohérence de la démarche, entre pièces du dossier de SCoT
- Articulation SCoT-PLU-projets/op° aménage°, niveau de précision. Proportionnalité de chaque évaluation et cohérence entre elles (chaîne d'évaluation). Cohérence territoires voisins ?
- Prise en compte de la note de cadrage. Avis ?

Sur le contenu : les attendus

- Evaluation factuelle et d'expertise : état initial de l'environnement, analyse des incidences
- Eléments extérieurs à prendre en compte : articulation autres PP, objectifs protection E^{aux}
- Intégration dans le processus de décision : solutions alternatives, justification, mesures
- Transparence : résumé non technique, explication des méthodes utilisées, manière dont il a été tenu compte des consultations
- Suivi : indicateurs de la mise en œuvre du plan et de ses effets, puis le bilan ex-post
- Enjeu : qualité de l'évaluation environ^{ale}, intégration de l'environnement dans le projet



Sur le contenu : résultats

- Evaluations environnementales complètes conforme aux textes

Rapports structurés et illustrés

Rappels réglementaires code de l'urbanisme
voire code de l'environnement

- Articulation : chapitre plutôt exhaustif, mais lien compatibilité insuffisamment explicite avec autres plans programmes, cohérence avec les autres politiques publiques ? Evocation des grands projets d'autres MOa parfois, niveau de prise en compte des projets ? Pb de calendrier. Démarche partenariale avec ces MOa à engager (*TC, infrastructures routières, ferrées, choix de la collectivité*)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
RÉGION PICARDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE

L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Sur le contenu : diagnostic

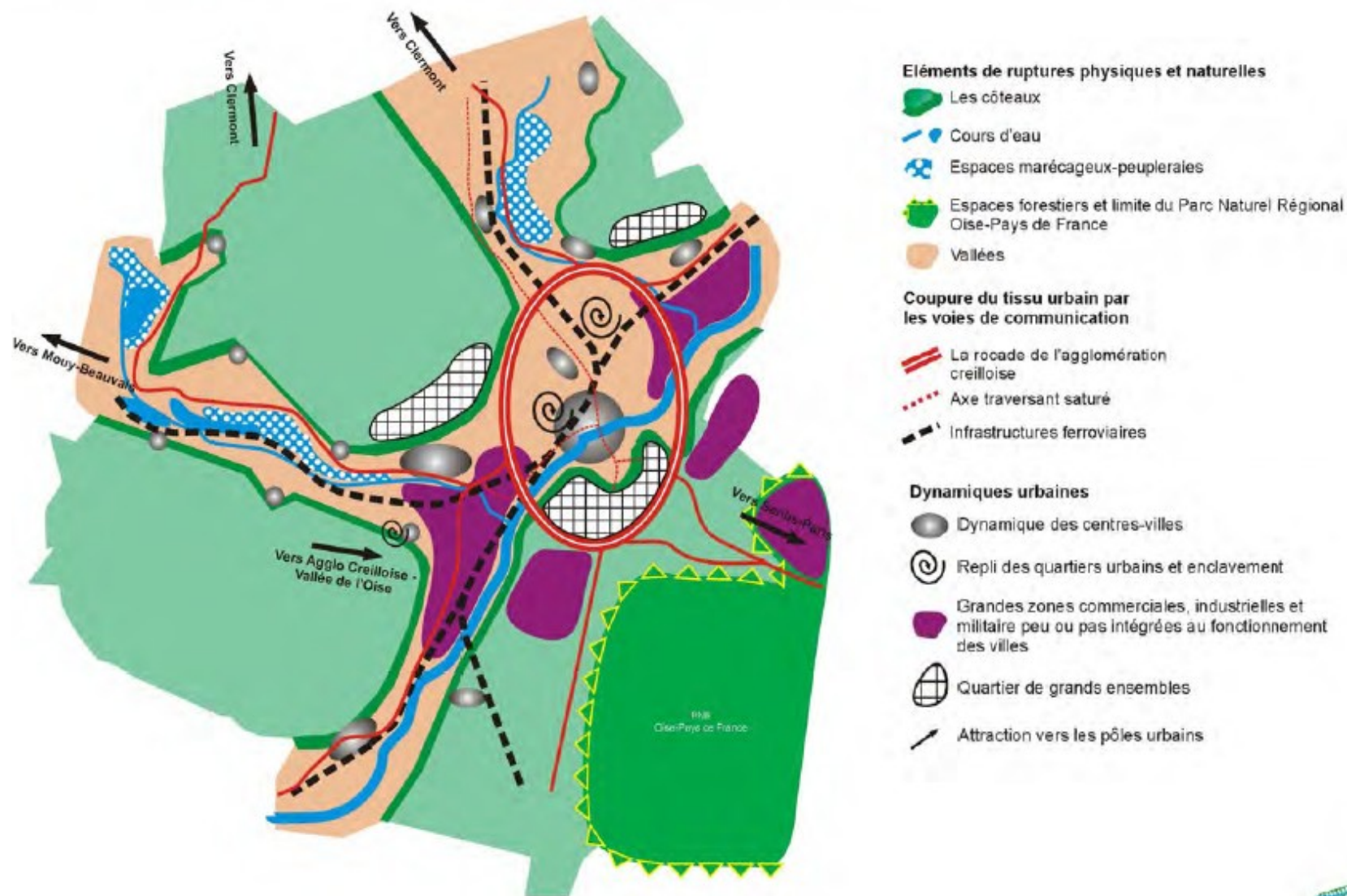
- Description physique et fonctionnelle du territoire, bien élaborée et claire
- Thèmes environnementaux peu abordés
- Conclusion et enjeux par rubrique, voire synthèse
- Explications des tendances passées parfois insuffisamment détaillées : évolution des logements, calculs pour la compréhension des chiffres. Fondent le scénario « au fil de l'eau »
- Bilan du schéma directeur en vigueur peu explicite, ex. : « objectifs non atteints pour la plupart » « 259ha d'opportunités foncières » mais « niveau maîtrisé de construction »

Contenu : Etat initial de l'E^{nt}

- Chapitre distinct du diagnostic
- Des thématiques insuffisamment analysées : ZH, biodiversité, bilan énergétique (sauf paysage en général)
- Parfois des analyses approfondies avec forces et faiblesses (sauf pressions anthropiques)
- Présentation en général spatialisée, mais thématiques compartimentées (inter-relations?)
- Manque carte de synthèse, zooms parfois (zones susceptibles d'être touchées de manière notable)
- Absence fréquente de hiérarchisation enjeux
- Perspectives d'évolution : analyses inégales absence scénario réf., des thèmes non traités

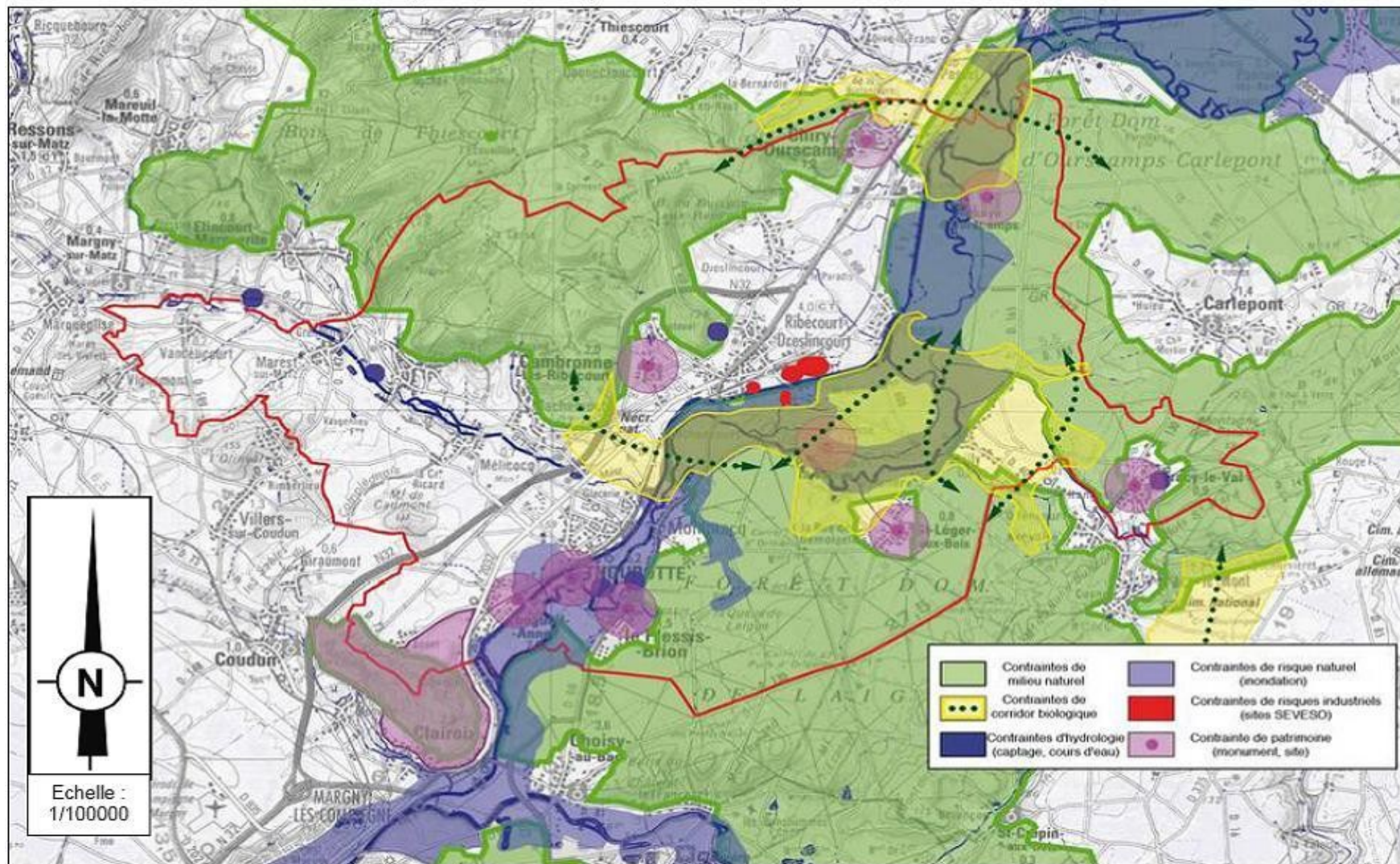
Contenu : Etat initial de l'E^{nt}

SCoT du Grand Creillois - 1^{ère} approche du territoire



Contenu : Etat initial de l'E^{nt}

SCoT CC2V - synthèse des principales zones à enjeux environnementaux



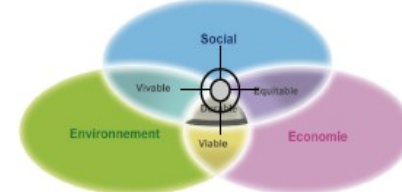
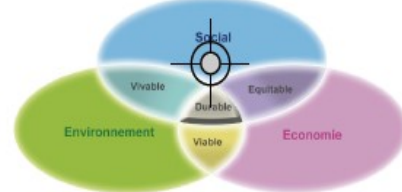
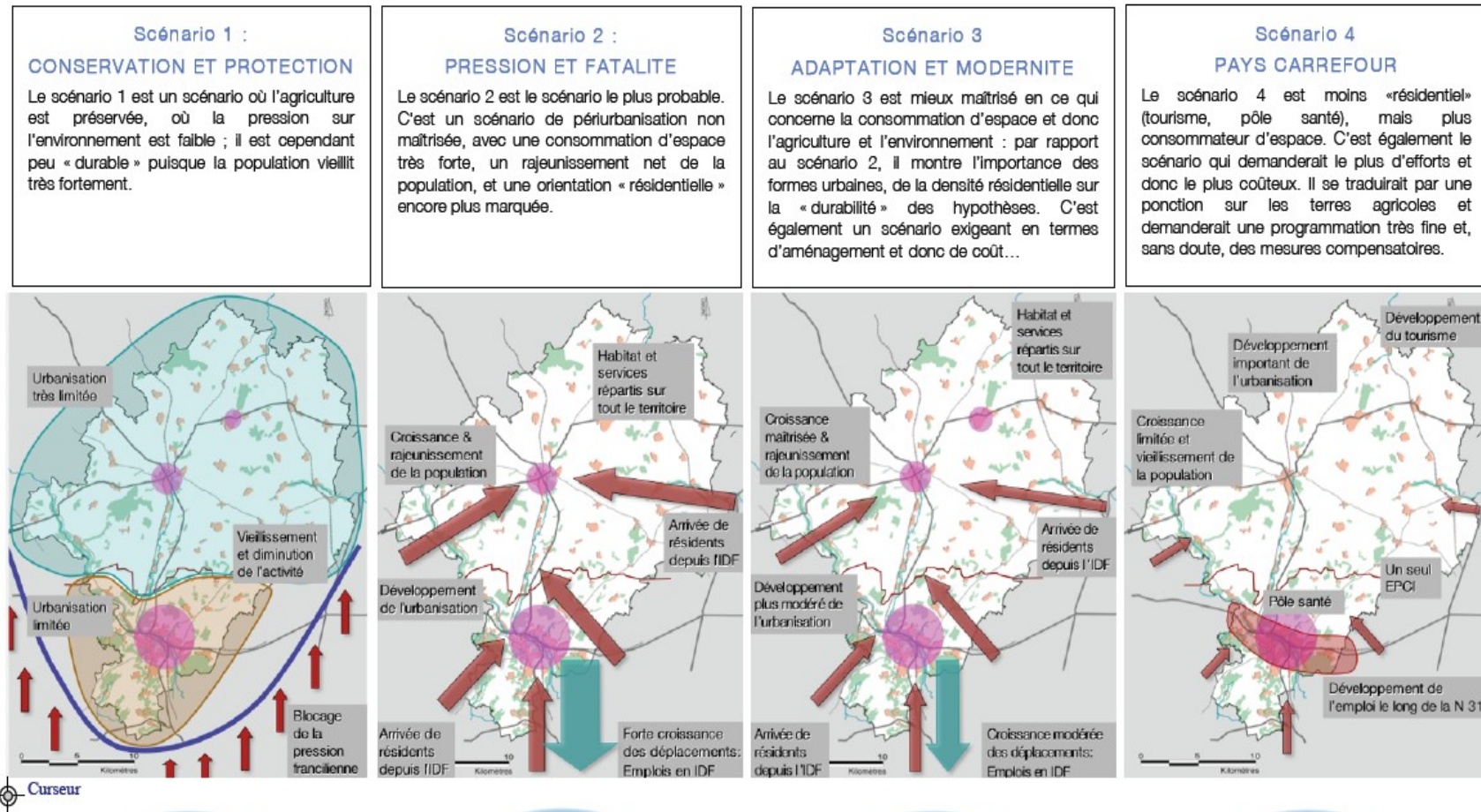
Contenu : Justification choix

- Etape difficile, ne s'appuie pas assez sur de la méthode (dimension prospective)
- Analyse comparative scénarii très inégale. Souvent peu pertinente p/r au scénario de référence et la justification des choix retenus
Variables externes=hypothèses incomparables
- Choix d'évolution démographique, besoins logements, développement économique et projets imprécis ou peu explicites
- Question de la densité de + en + abordée, celle des formes urbaines plus récente
- Insuffisamment pédagogique, argumenté

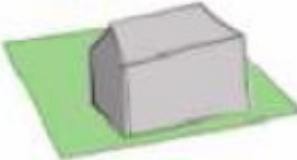
Contenu : Justification choix

SCoT du SMCPP – 4 scénarii prospectifs

Bilan

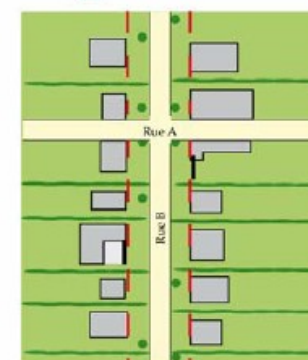


Contenu : Justification choix

 Beauvais	De 60 à 80 logements à l'hectare
 Bourgs relais	De 25 à 35 logements à l'hectare
 Villages	De 10 à 15 logements à l'hectare



Exemple d'urbanisation non respectueuse du site.



Densité et morphologie urbaine - SCoT du Beauvaisis et du Pays Chaunois

Contenu : Analyse incidences

- Mêmes rubriques que l'état initial a minima
- En général, positives et négatives, avec parfois présentation d'indicateurs
- Insuffisante sur certaines thématiques, description sans analyse qualitative p/r enjeux
- Absence des incidences directes, indirectes, temporaires, permanentes, cumulatives...
- Renvoi à des études ultérieures ou aux PLU trop systématique
- Non localisées, objectifs ou projets connus par rapport aux zones les plus sensibles, non prise en compte des aspects cumulatifs (CSNE)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
RÉGION PICARDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE

L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Contenu : PADD

- Présentation d'objectifs très généraux, sous 3 grands axes, dont parfois l'environnement
- Parfois redondant avec les autres chapitres (justification des choix, voire carto du DOG)
- Des objectifs parfois peu explicites, non quantitatifs (sauf consommation d'espaces, nombre de logements). Des contradictions
- Définition d'objectifs sans analyse au regard de l'environnement (lien PADD – analyse des incidences) et des mesures de protection à prendre sur certains sites (lien PADD – DOG)

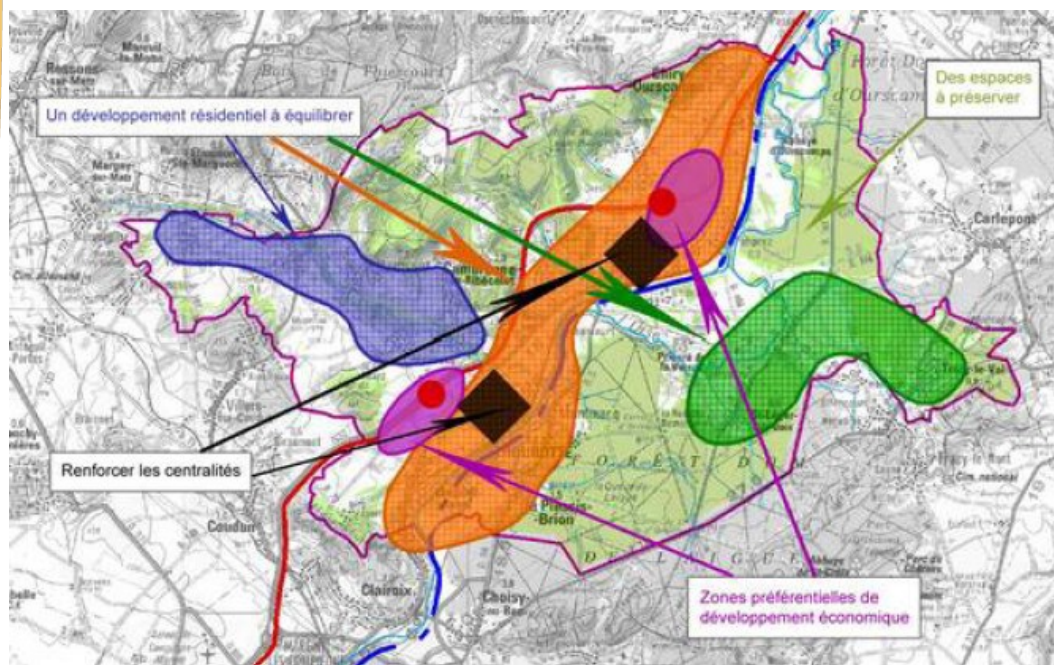


Contenu : DOG, 1ers DOO

- Révélateur de la cohérence de la démarche
- Ambition d'intégration ou de préservation de l'environnement insuffisamment traduite : beaucoup de « bonnes intentions »
- Insuffisance fréquente de cartographie précise des zones sensibles à protéger ou des points caractéristiques à préserver, sous pression : cônes de vue, coupures vertes, espaces tampon, zones humides, liaisons écologiques
- Renvoi fréquent aux décisions communales, recommandations, caractère prescriptif réduit
- 1ers DOO : objectifs chiffrés, continuités écolo



Contenu : DOG

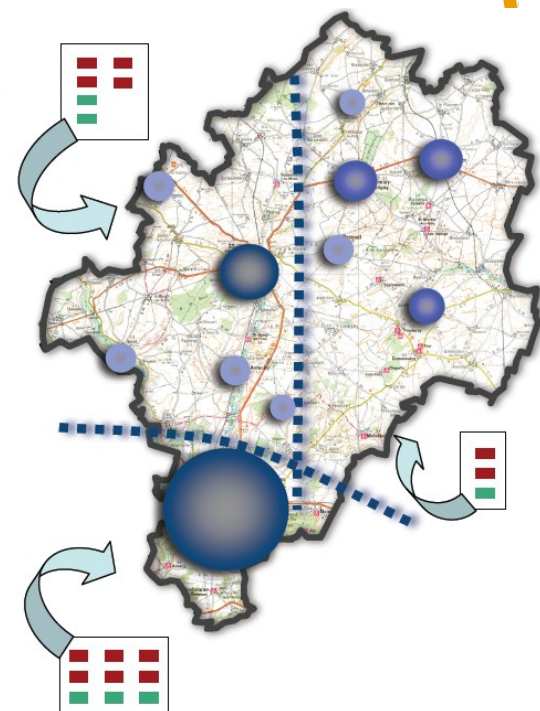


Représentation schématique des objectifs indicatifs de consommation d'espace par secteur

■ 1 Ha/an (logement)
■ 1 Ha/an (activités)

Pôles structurants

● Pôle principal
● Pôle d'équilibre
● Pôle de proximité



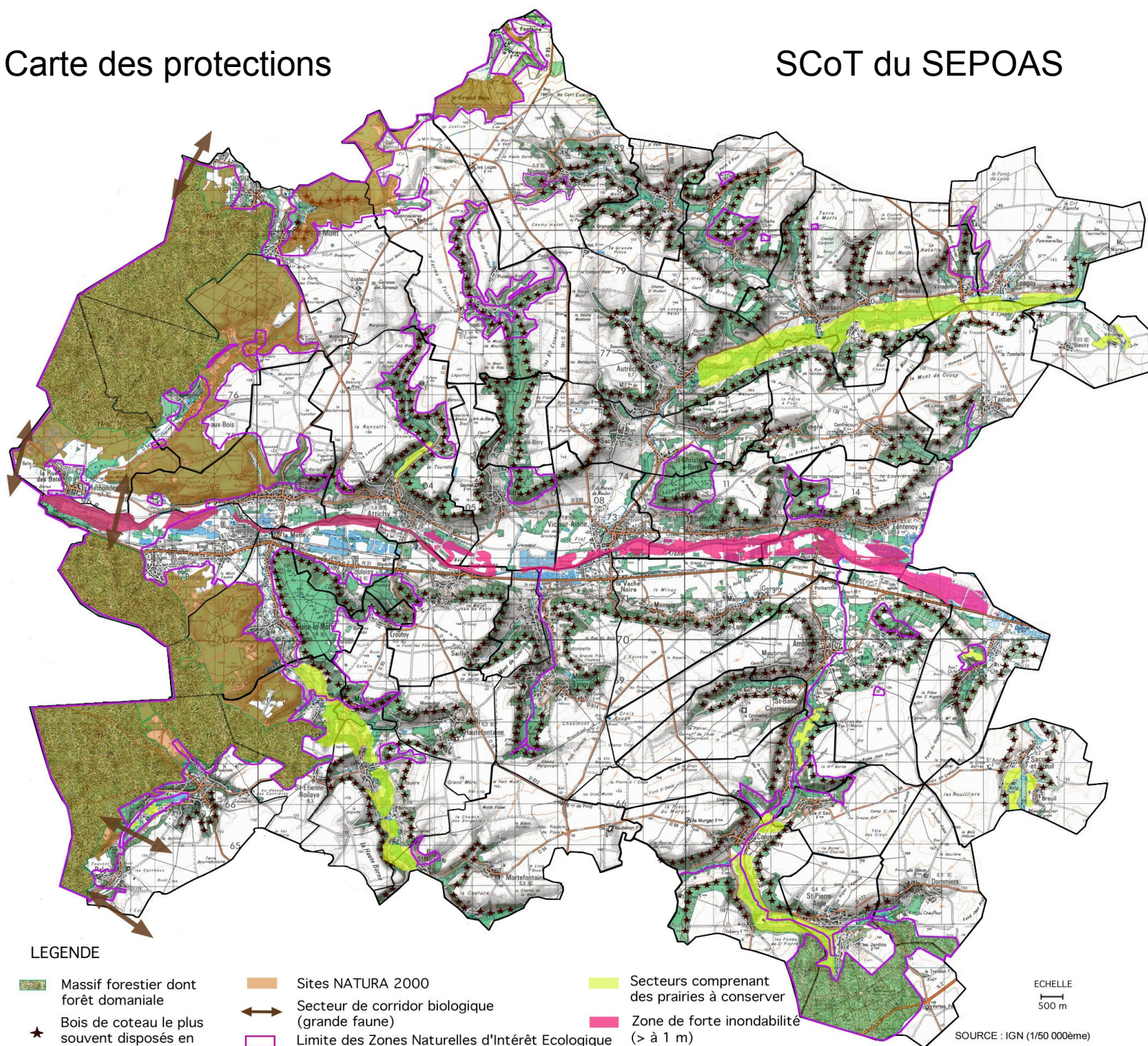
Organisation du territoire - SCoT CC2V et SCoT SMCPP



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA
RÉGION PICARDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

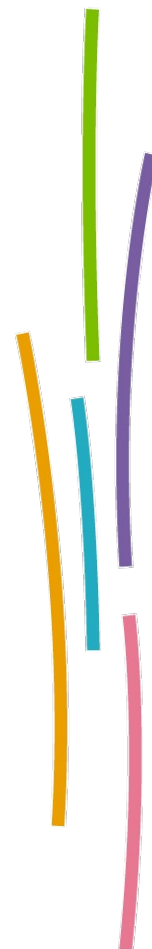


PRÉFET DE LA
RÉGION PICARDIE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Contenu : Mesures

- Notions confuses : mesures d'évitement, de réduction et éventuellement compensatoires des incidences négatives sur l'environnement (suivi = mesures compensatoires !)
- Des mesures pertinentes parfois, mais inscrites sous forme de recommandations dans le DOG, insuffisamment prescriptives
- Question du suivi de la mise en œuvre du SCoT et de la garantie de réalisation et de la pérennité des objectifs de préservation en l'absence d'engagement du MOa au regard des obligations de résultat de la démarche



Contenu : Suivi - indicateurs

- Pas toujours de dispositif de suivi, ni de responsable (personne morale ou structure)
- Indicateurs absents ou insuffisamment explicites ou mesurables, pb p/r aux mesures, sans valeur initiale, pas opérationnels
- Indication de la périodicité du suivi, affichage d'un bilan ex-post, bilan intermédiaire parfois
- Résumé : contenu inégal, sommaire
Caractéristique de la démarche EE
- Méthodologie suivie : inexistante ou répartie partiellement dans le rapport de présentation



Accès aux guides et outils :

www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

rubrique « données environnementales et
évaluation environnementale »

Merci de votre attention